

**DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2014 à 20 h 30**

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Votants : 15

- **TAXE AMENAGEMENT** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la taxe d'aménagement votée à 1% a remplacé la TLE depuis le 1^{er} mars 2012 pour une durée de 3 ans et arrive à échéance au 31 décembre 2014. Il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour une mise en application au 1^{er} janvier 2015.
Monsieur le Maire propose de maintenir cette taxe au taux de 1% (taux minimum) en précisant que la commune peut fixer librement dans le cadre de l'article L.331-9 un certain nombre d'exonérations.
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants, **le conseil municipal a décidé de fixer la taxe d'aménagement à un taux unique de 1% sur l'ensemble de la commune pour une mise en application au 1^{er} janvier 2015, et a décidé d'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :**
- les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI (locaux financés par des prêts PLUS, PLS, LES, LLS et PSLA)
- **COMPETENCE AMENAGEMENT NUMERIQUE** : **Accord du conseil** approuvant le transfert de la compétence aménagement numérique à la communauté de communes Val'Eyrieux.
- **PLU** : Suite à la décision prise lors du dernier conseil du 24 septembre de réviser le Plan d'Occupation des Sols et prescrire l'établissement d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme, suite à la loi ALUR, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de mettre en concurrence au moins 3 bureaux d'étude en leur fournissant au préalable un cahier des charges.
- **REVISION TARIFS COMMUNAUX** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que certains tarifs n'ont pas été révisés depuis 2012 et qu'il convient de les actualiser. **Accord du conseil municipal pour réviser les tarifs et de les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2015 comme indiqué dans le tableau**

OBJET	Ancien tarif au 01/01/2012	Nouveau tarif au 01/01/2015	caution
CANTINE SCOLAIRE			
Tarif A applicable à chacun des deux premiers enfants d'une même famille	3.10 €	3.30 €	
Tarif B applicable à chaque enfant d'une même famille <u>à compter du 3ème</u>	1.75 €	2 €	
Tarif C Adultes	3.30 €	3.50 €	
SALLE DES FETES place publique	200 €	210 €	350 €
SALLE DES FETES complexe mairie	250 €	260 €	350 €
CONCESSION COLUMBARIUM une case pouvant contenir 4 urnes	500 €	500 €	
CONCESSION CIMETIERE 30 ANS par emplacement d'inhumation de 3 m2	500 €	500 €	

- **INDEMNITE DE CONSEIL** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une nouvelle délibération lors du changement de Comptables du Trésor conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. **Accord du conseil pour attribuer une indemnité de conseil aux receveurs des communes pour 2014** à M.BEAUCOUSIN Daniel ayant assuré l'intérim pendant 3 mois et Mme VASQUEZ Mireille en poste depuis le 1er juillet 2014. **Refus du conseil de verser l'indemnité** à M.GUILLEMIN Noël considérant que la commune n'a pas bénéficié de conseils pendant sa gestion.
Monsieur le Maire précise que 6 trésoreries vont fermer en fin d'année en Ardèche. L'association des Maires de France s'élève contre ces suppressions du service public.

- **MOTION d'opposition au projet du gouvernement de supprimer les dotations aux communes pour les distribuer aux intercommunalités** :

Le conseil à l'unanimité REAFFIRME :

- Son opposition ferme au transfert des dotations aux communes vers les intercommunalités ;
- Son rejet d'une mise sous tutelle des communes par les intercommunalités ;
- Son attachement à la libre administration communale ;
- Sa crainte sur l'effective application d'une solidarité financière de la part des intercommunalités où le poids des communes rurales est de plus en plus réduit ;
- Sa volonté d'un meilleur fonctionnement de l'action publique qui passe par la péréquation ;
- Son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles comme la réforme de la DGF, avec une simplification et une plus grande équité entre les communes ;
- S'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France et notamment à l'initiative de l'Association des Maires Ruraux de France ;

- **INTEMPERIES du 12 au 14 octobre 2014** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux intempéries du 12 au 14 octobre 2014, la commune a subi des dégâts importants et a été reconnue en catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue.

Il présente les devis estimatifs de réparation de ces dégâts pour un montant de 149 312,50 € HT.

Le conseil municipal :

- **SOLLICITE** le bénéfice de la subvention de l'Etat,
- **SOLLICITE** l'aide financière du Département,
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel** en fonction des aides de l'Etat et du Département, la part des dépenses restant à la charge de la commune sera financée au moyen des ressources ordinaires,
- **AUTORISE** le maire à constituer les dossiers de demande de subvention auprès des services concernés,

- **QUESTIONS DIVERSES** :

- **Garderie** : Un courrier va être adressé aux familles afin de leur rappeler le respect des horaires de garderie le soir. Ce service est gratuit pour les familles mais coûte à la commune : (personnel rémunéré selon leur temps).
- **Association Equi'Mariac** : Une réunion a eu lieu le 15 novembre avec l'association, M.ROCHE et M.COTTA au sujet du projet de carrière pour les chevaux. Le 1^{er} projet en sable est abandonné mais l'association souhaite le modifier : **carrière en herbe** et souhaite lors d'une prochaine réunion venir exposer ce nouveau projet moins onéreux que le projet initial. Les membres du conseil sont d'accord.
- **Travaux à envisager et sujets évoqués** :
 1. Aménagement place de parking à Mariac (sous le cimetière) et envisager l'élargissement de la route

2. Equipement de plein air pour les adultes : appareils « Freetness »
 3. Déplacer l'arrêt des bus du ramassage scolaire pour Le Cheylard au Pont de Fromentières (en face de la boulangerie) car de l'autre côté route de Vals les Bains, trop dangereux
 4. Prévoir d'organiser un stage de sécurité routière et formation premier secours
- **Commission communication-animation** : A prévoir avant Noël afin d'aborder différents sujets : notamment le bulletin municipal (articles, photos, sujets, tarifs publicités), idées sur d'autres activités périscolaires,
 - Le PNR a obtenu le **label Géopark** : Sur la commune étudier quels pourraient - être les sites à proposer au niveau géologique
 - **CCID** : Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier reçu du service des impôts désignant les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs. Chaque membre a été avisé par courrier.
 - **ADAPEI** : La somme de 1 256 € a été versée au profit de l'ADAPEI. Sur 250 brioches, 219 ont été vendues. Cette année, le temps n'a pas été favorable Les brioches restantes ont été distribuées aux écoles pour le goûter des enfants.
 - **Repas CCAS** : Le repas des aînés aura lieu le dimanche 8 février 2015. Une 1^{ère} réunion de préparation a eu lieu lundi 24 novembre. Deux menus ont été proposés par le traiteur GRAVELLE mais le choix n'a pas été encore décidé. Le service sera assuré par les membres du CCAS (au moins 4 personnes), déjà 3 personnes se sont proposées.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 heures.